APRÈS ART. 9 N° I-3323

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º I-3323

présenté par

M. Thiébaut, M. Lamirault, M. Plassard, M. Benoit, M. Jolivet, M. Albertini, Mme Violland, M. Gernigon, M. Favennec-Bécot, M. Christophe, M. Larsonneur, M. Pradal, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback et M. Patrier-Leitus

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.